



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01346**

DE : **MME DZEROWICZ (DAVENPORT)**

DATE : **LE 16 MAI 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOËL LIGHTBOUND**

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Services de Santé**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada reconnaît que les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ont un impact important et continu sur les individus et les familles. Les investissements fédéraux dans la recherche, l'amélioration des données, des compétences et de formation soutiennent les personnes atteintes d'autisme et leurs familles.

Notre gouvernement croit que tous les enfants devraient bénéficier des mêmes services et mesures de soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, et ce, sans souffrir d'écarts, de retards ou de refus de services.

Dans le cadre du Principe de Jordan - Initiative de l'enfant d'abord, notre gouvernement travaille de concert avec les Premières Nations, les provinces et les territoires afin qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Annoncée le 5 juillet 2016, l'initiative de l'enfant d'abord est une initiative qui vise à répondre aux besoins immédiats des enfants des Premières Nations pour ce qui est de l'accès aux services et aux mesures de soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, tout en acquérant de meilleures connaissances sur leurs besoins.

À ce jour, dans le cadre de cette initiative proactive, le Canada a accepté plus de 13 348 demandes de services et mesures de soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation, quel que soit l'état de santé, la condition sociale et le lieu de résidence de l'enfant. Parmi ces demandes, certaines comprennent des évaluations pour des cas probables d'autisme et des thérapies pour les enfants autistes.

Pendant que notre gouvernement continu à répondre aux besoins immédiats des enfants des Premières Nations, il s'efforce à recueillir de l'information afin de mieux informer les structures de soutien qui sont actuellement en place, déterminer les lacunes en matière de santé, de chercher des solutions aux lacunes cernées, d'investir là où il le faut, et de mettre en place des solutions durables d'ici 2019 afin de veiller à ce que tous les enfants des Premières Nations bénéficient du bon état de santé auquel ils ont droit.

De plus, entre 2011-12 et 2015-16, le gouvernement fédéral a investi 39,4 millions de dollars en recherche sur les TSA par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada. Cet investissement contribue aux efforts visant à faire avancer les connaissances de recherche sur les causes sous-jacentes des TSA et à traduire ces connaissances en meilleurs outils de diagnostic et traitements pour les patients.

Enfin, l'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour mettre au point le Système national de surveillance des TSA (SNSTSA). Le SNSTSA servira à assurer la collecte et le suivi, au fil du temps, de renseignements fiables qui permettront : 1) d'estimer le nombre de Canadiens et Canadiennes qui vivent avec ces troubles (prévalence) et le nombre de nouveaux cas qui surviennent (incidence); 2) de décrire la population d'enfants et de jeunes au Canada atteints du TSA; et 3) de comparer les tendances au Canada et à l'échelle internationale. Lorsque possible et en accord avec les partenaires provinciaux et territoriaux, des données sur l'origine ethnique pour les cas de TSA seront recueillies, et des options pour identifier comme étant Autochtone (sans précision), Premières Nations, Métis ou Inuit seront disponibles.

À l'aide des données du SNSTSA, le premier rapport public sur la prévalence du TSA au Canada devrait être publié en 2018. Ce rapport initial n'inclura pas d'origine ethnique ni aucune information sur les enfants autochtones touchés par le TSA. Cependant, les plans en cours d'étape consistent à inclure des informations sur l'origine ethnique pour tous les cas de TSA dans le système de surveillance SNSTSA. Toutes les familles des Premières Nations qui ont des enfants nécessitant une aide immédiate sont encouragées à communiquer avec le gouvernement du Canada en utilisant la ligne d'information générale au 1-800-567-9604 ou à visiter le site Web du Principe de Jordan au [www.canada.ca/principe-jordan](http://www.canada.ca/principe-jordan).